

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026-03 SEANCE DU 21 mars 2026

Date de la Convocation

17 mars 2026

Date de l’Affichage

17 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Absents : 1

Objet de la délibération

**Fixation du nombre
d’adjoints au Maire**

L’an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA **Maire**,
Monsieur Philippe BARRAULT, Madame Marie CORNET-VERNET,
Monsieur Grégory THIBAUD, Monsieur Pierre de MONTALEMBERT,
Madame Christine PINCE, Madame Sonia CORNEBISE, Madame Oriane PODEVIN, Madame Katy PERCHEREAU, Monsieur Romain SUINOT,
Conseillers Municipaux

ABSENT(ES) REPRESENTE(ES) :

Monsieur Jean-Paul ANGLADE représenté par Monsieur Philippe BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Romain SUINOT benjamin de l’assemblée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2,

CONSIDERANT que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDERANT, en conséquence, que le nombre d’adjoints au Maire de Boissettes est plafonné à trois,

Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,

DECIDE de fixer à 3 (trois) le nombre d’adjoints au Maire de Boissettes.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 21 mars 2026

Secrétaire de séance

Romain SUINOT



Le Maire,

Thierry SEGURA

